

Reims, le 6 mars 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Objet : L'Université de Reims Champagne-Ardenne retenue «organisation compétente» par l'EFSA, l'Agence Européennes de Sécurité des Aliments.**

Contact presse :

Marie Odette VICTOR  
Directrice de la Communication  
Université de Reims  
Champagne-Ardenne  
Tél. : 03 26 91 39 41

La candidature de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, par l'intermédiaire du laboratoire ESCAPE dirigé par la Professeur Isabelle Villena, a été retenue pour faire partie de la liste des organisations compétentes auprès de l'EFSA, Agence Européenne de Sécurité des Aliments.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne fait désormais partie des organisations, parmi 18 membres français, qui peuvent assister l'Agence européenne dans le cadre de ses missions.

Le **laboratoire ESCAPE** « Epidémiologie de protozooses à transmission alimentaire et vectorielle » se positionne sur les thèmes « santé-environnement » avec 2 axes majeurs :

- un premier axe qui étudie la circulation des protozoaires parasites et les modes de contamination toxoplasmique humaine et environnementale.
- un second axe qui concerne les « vecteurs et maladies à transmission vectorielle ».

Le professeur Villena est responsable national du Centre National de Référence sur la Toxoplasmose depuis 2006 et responsable du Centre de Ressources Biologiques Toxoplasma créé en 2002 et certifié (NF 96-900 depuis janvier 2010).

**L'EFSA** est une agence européenne fondée par l'Union européenne qui opère indépendamment de la Commission européenne, du Parlement européen et des États membres de l'UE. Elle constitue une source impartiale de conseils scientifiques et de communication sur les risques associés à la chaîne alimentaire. Dans son rôle d'évaluateur des risques, l'EFSA émet des avis et des conseils scientifiques qui étayent les politiques et législations européennes en matière de chaîne alimentaire. L'agence a donc pour rôle de fournir des avis scientifiques indépendants sur les risques dans le domaine des denrées alimentaires afin d'aider la Commission européenne, le Parlement européen et les États membres de l'UE à prendre des décisions éclairées en matière de gestion des risques.

